



Extrait du registre aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berdorf

Séance du 16 juillet 2025

Présents: M Joe Nilles, bourgmestre et président;
MM Daniel Scharff et Marc Wintersdorf, échevin;
M Claude Oé, secrétaire communal;

Absent **excusé** ./.
sans motif ./.

No: 1

Objet: Règlement de circulation temporaire pour le parking autour de la «Duerfplaz» et deux emplacements de stationnement à côté de l'hôtel Trail-Inn à l'occasion des travaux d'installation d'une toilette publique le mercredi 23 juillet 2025

Le collège des bourgmestre et échevins,

Considérant que lors des travaux d'installation d'une toilette publique sur la «Duerfplaz» (CR364 – rue d'Echternach) à Berdorf, une grue sera installée sur la place et qu'ainsi que le stationnement autour de cette place et de deux emplacements à côté de l'hôtel Trail-Inn doit être interdit le mercredi 23 juillet à partir de 07:00 heures jusqu'à 12:00 heures;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété dans la suite;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16 - 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire;

Vu la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

ARRETE unanimement:

Article 1:

Lors des travaux d'installation d'une toilette publique sur la «Duerfplaz» (CR364 – rue d'Echternach) à Berdorf le mercredi 23 juillet à partir de 07:00 heures jusqu'à 12:00 heures

stationnement	- sur toutes les places de stationnement du parking «Durfplaz» - sur deux emplacements à côté du Trail-Inn près de la sortie vers la rue de Grundhof	
---------------	---	---

Article 2:

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Le collège des bourgmestre et échevins.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

(Suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Berdorf, le 17 juillet 2025

Le secrétaire,
(Contresigné art. 26 loi communale)



Commune de Berdorf, 5, rue de Consdorf, L-6551 Berdorf
Secrétariat: Tél: +352-79 01 87-25 – Courriel: secretariat@berdorf.lu

Le bourgmestre,



KlimaPakt



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

Stationnement interdit le 23.07.2025

de 7^h00 - 12^h00

map.geoportal.lu

Das öffentliche Geoportal des Grossherzogtums Luxemburg



Date d'impression: 16/07/2025 11:25

www.geoportal.lu ist ein Portal zur Einsicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von den öffentlichen luxemburgischen Behörden zur Verfügung gestellt werden. Haftung: Obwohl die Behörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Informationen ohne rechtliche Garantie.
Copyright: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Ungefährer Maßstab 1: 1000



<http://g-o.lu/3/u2Kq>

